

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 15/04/2024**

**N° 328 : ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2024  
ENTRE LE PETR ET LA COMETE AU TITRE DE LA 12<sup>EME</sup> ÉDITION DU  
FESTIVAL WAR ON SCREEN**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-lé-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

**Délégués titulaires**

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

**Délégués suppléants**

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

**ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR**

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCARDELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

**ETAIENT EXCUSES**

**Délégués titulaires**

M. LEFORT. Mme MAGNIER

**Délégués suppléants**

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

**ETAIENT ABSENTS**

**Délégués titulaires**

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGERT – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

**Délégués suppléants**

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

PREFECTURE DE LA MARNE

## **Rapport de Monsieur le Président :**

Dix ans après sa première édition, le Festival War on Screen assoit sa présence dans le Pays de Châlons et dans le paysage cinématographique français, européen et international.

Une maturité qui se symbolise cette année avec le dépassement du seuil des 20 000 spectateurs et encore une légère hausse de fréquentation scolaire (6 384 élèves).

Il y a eu :

- 80 séances dont 50 séances de films de l'année et 29 avant-premières et 41 pays représentés.
- 2 compétitions internationales : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés
- 4 jurys (international, presse, étudiant et lycéen)
- 7 sections hors compétition (perspectives, rétrospectives et focus)
- programmation jeune public
- projection itinérante, spécial effet, bruitage, création d'une bande annonce, Tourne-la comme Alice, histoire du cinéma, table Mashup, faux reportages, création d'un scénario, création d'une affiche de festival

Ce festival a mobilisé 124 bénévoles et fédéré 66 partenaires.

Afin de permettre la tenue de la 12<sup>ème</sup> édition du festival qui aura lieu du 7 au 13 octobre 2024, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2024 et de fixer le montant de la subvention attribuée à La Comète à 170 000 €.

L'engagement du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne à supporter cette manifestation est ainsi réaffirmé en tenant compte des impératifs suivants :

- la volonté du Pays de Châlons-en-Champagne de soutenir le festival War on Screen qu'il a contribué à créer donnant ainsi aux autres cofinanceurs un message fort dont l'effet levier est décisif car peu de festivals de cinéma peuvent se prévaloir de l'ancrage territorial qui caractérise War on Screen ;
- l'exigence d'une maîtrise des engagements financiers du PETR qui se traduit, comme les années précédentes par un soutien financier stable tout en soulignant la nécessité d'élargir le partenariat financier de cette manifestation tant vers le public que vers le privé.

Cette convention fixe les modalités de paiement de la subvention en permettant d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation de la subvention.

### **LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales,

**VU** la charte de développement durable du Pays de Châlons approuvée le 28 octobre 2009 et particulièrement son axe 3 "attirance et qualité environnementale, urbaine et culturelle",

**VU** la délibération du 5 juillet 2011 décidant de soutenir la proposition de "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne" de concevoir et de mettre en œuvre sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne un festival cinématographique,

**VU** l'article 4 des statuts du PETR,

**Considérant** l'intérêt pour l'image et l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne ainsi que la diffusion de projets culturels et pédagogiques au sein du territoire de l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du festival War on Screen,

**Décide :**

- d'autoriser M. le Président à signer une convention d'objectifs avec La Comète pour l'année 2024,
- d'attribuer à La Comète, au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 170 000 € pour la réalisation de la 12<sup>ème</sup> édition du Festival international de cinéma War on Screen.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

*Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.*

ACTE REÇU LE  
24 AVR. 2024  
PREFECTURE DE LA MARNE



Le Président,

Jacques JESSON